

République Française
Département du Lot
COMMUNE DE GRÉZELS

Procès-verbal

Le mardi 09 décembre 2025 à 19h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ.

Secrétaire de la séance : Serge LEVERGEOIS

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Quorum atteint : oui

Représentés : Valérie JAMPIERRE représentée par Quentin FOURNIÉ

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à : 19h05

Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance et approbation du PV de la séance précédente

Convention d'intervention du SDAIL

Indemnité de gardiennage des églises communales

Tarifs salle des fêtes 2026

Décision modificative 3

Décisions du maire

Intervention des délégués aux commissions extérieures

Questions diverses

Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente (D_2025_31)

1. Nomination du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Serge LEVERGEOIS comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Une erreur est à modifier sur la délibération 2025_28, le nombre de voix pour est de 7 au lieu de 8.

Après lecture et mise aux voix, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal modifié de la séance précédente à l'unanimité.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Convention d'intervention du SDAIL (N° D_2025_32)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'une convention a été signée avec le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) en 2023 pour un accompagnement dans le cadre du projet d'aménagement de la traverse et ses abords (bourg et place).

La partie de la traverse est bientôt achevée, et un avenant est nécessaire pour intégrer l'accompagnement sur la partie aménagement du bourg, afin d'ajuster la convention en termes de contenu et de coût de la mission confiée au SDAIL, soit un complément de 3 490.00€ HT pour un coût total de 20 038.00 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la signature de cet avenant.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte l'avenant à la convention du SDAIL pour l'aménagement du bourg, pour un coût prévisionnel total HT de 20 038.00 €,

- donne pouvoir au maire pour signer tout document afférant à l'opération d'aménagement du bourg, notamment cet avenant.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Indemnité de gardiennage des églises (N° D_2025_33)

Monsieur le maire rappelle que les communes peuvent désigner une personne chargée du gardiennage des églises communales et allouer une indemnité pour cette prestation facultative, effectuée à des fins de

protection de certains éléments patrimoniaux. Ce gardiennage des églises, dont les communes sont propriétaires, n'est pas lié à l'exercice du culte.

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 7 mars 2019 et du 29 juillet 2011.

Le plafond indemnitaire a été revalorisé en 2024 pour un montant de :

- 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice
- 126.91 € pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Ces sommes constituent des plafonds, en-dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Dès lors, pour l'année 2025, Monsieur le maire propose de fixer l'indemnité ainsi versée au gardien, Jean Delmon, qui réside dans la commune, à 503.42 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer pour l'année 2025 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 503.42 €, pour le gardien qui réside dans la commune, soit Jean Delmon.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Ampliation de la délibération sera transmise au Comptable de la collectivité.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Tarifs salle des fêtes 2026 (N° D_2025_34)

Monsieur le maire propose au conseil de faire une mise à jour des tarifs de location de la salle des fêtes, à partir du 1er janvier 2026, afin d'ajuster les possibilités de location aux demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes, à partir du 1er janvier 2026, pour les conventions 2026 signées à partir de ce jour :

La salle des fêtes est louée par tranches de 24h. Les tarifs de location sont les suivants :

	Associations de Grézels	Habitants de Grézels		Personnes ou associations hors commune
		Tarif pour 24h	Tarif pour 24h supplémentaires	Tarif pour 24h
Salle complète et point traiteur	Gratuit	60 €	30 €	180 €
Caution	-	300 € + 150 €		500 € + 150 €
Dépôt minimum	-	50 % du montant prévu de la location		
Électricité (chauffage /climatisation)	-	En supplément selon le relevé de compteur, facturée au réel selon les tarifs du kW/h en vigueur		
Assurance	Fournir attestation d'assurance			

Habitants et associations de Grézels : la salle est disponible à partir du vendredi sur demande, suffisamment tôt pour prévenir le café associatif.

Personnes ou associations hors commune de Grézels : la salle est disponible à partir du **samedi à 10h00**.

En cas de désistement suite à confirmation auprès de la mairie, et dans le cas où une autre personne aurait souhaité réserver aux mêmes dates, le montant du dépôt minimum sera conservé.

- autorise Monsieur le maire à signer les conventions de location de la salle des fêtes.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Décision modificative 3 (N° D_2025_35)

Le maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, sont insuffisants pour payer l'avenant au marché public de la traverse, et la participation à la communauté de communes pour l'élargissement d'une voie communale et son soutènement. Il est

nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 615231	Entretien, réparations voiries		- 3 200
011- 615232	Entretien, réparations réseaux		-11 200
023 (042)	Virement à la section d'investissement		14 400
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	14 400	
2041512	Subv commune GFP : projet infrastructure		3 200
2152 - opération 149	Installations de voirie		11 200
TOTAL INVESTISSEMENT		14 400	14 400
TOTAL		14 400	14 400

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Décisions du maire (N° D_2025_D3)

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 2020_12 du conseil municipal de Grézels en date du 23 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions du 5 novembre au 5 décembre 2025 :

	Montant	Date de signature
Conventions salle des fêtes		
Location du 27/02/ au 01/03/2026	90 €	06/11/2025
Location du 21 au 22/11/2025	50 €	17/11/2025
Location du 11 au 13/07/2026	260 €	28/11/2025
Dépenses de fonctionnement		
LAFON-SD SERVICES devis clés de réarmement	42 €	07/11/2025
LA POSTE timbres	419 €	10/11/2025
LA POSTE recommandés	133.66 €	10/11/2025
A. CHAPELET-VOYE cadeau mariage	99 €	18/11/2025
SEDI devis fournitures administratives	347.48 €	02/12/2025
LA POSTE recommandés	99.96 €	05/12/2025
Dépenses d'investissement		

Atelier S. CAILHOL complément conservation tableau	660 €	14/11/2025
MARCOULY acompte 4 traverse	91 437.20 €	21/11/2025
MARCOULY acompte 2 département	3 396.24 €	21/11/2025
URBACTIS facture 9	3 283.20 €	27/11/2025
TOUT EST PAYSAGE facture 5	4821.12 €	05/12/2025
MARCOULY acompte 5 traverse	143 062.45 €	05/12/2025

Intervention des délégués aux commissions extérieures

Christine COGNÉ : Commission santé de la CCVLV : Depuis 2023, la CCVLV porte la compétence santé. Information de la future création d'un cabinet dentaire à Parnac. Extension de la maison de santé de Prayssac : les fondations sont achevées. Travaux en cours pour les maisons médicales de Puy l'Evêque et Sauzet.

Action sociale : TZNR (Territoire Zéro Non-Recours) opérationnel depuis octobre. Le médiateur chargé de contacter et d'aider les personnes concernées –habitants qui ont droit à des aides financières mais qui n'en profitent pas- assurera une permanence dans chaque commune.

Maison France Service : une permanence sera mise en place une fois par mois au moins dans chaque commune

Serge LEVERGEOIS : Plan Vélo sur l'ensemble de le CCVLV pour raccordement des communes à la voie verte. Pour Grézels, il existe déjà un itinéraire « route partagée » depuis Puy l'Evêque vers Luzech qui traverse le village. Une liaison vers Floressas par Saint-Jeanty et la côte de Courrech ou par Cournou est envisagée, ainsi qu'un aménagement de la place du village pour accueillir les cyclistes.

Un label « accueil vélos » pourra être donné aux commerces ou artisans qui le souhaitent et cela leur permettra d'être signalés sur les sites de randonnées cyclistes.

Commission culture de la CCVLV : proposition de faire prendre en charge une partie du financement des spectacles « hors les murs de la scène d'Anglars » par les associations ou organisations qui accueillent ces spectacles. Il s'agit de compenser les baisses de subvention et de garantir le maintien, voire le développement, des actions culturelles sur tout le territoire de la CCVLV.

Commission enfance jeunesse : un local dédié à l'accueil des jeunes du territoire est opérationnel à Luzech mais des travaux sont à prévoir pour la mise en conformité (subventionnés à 80%). Tous les jeunes du territoire de la CCVLV sont susceptibles d'en profiter, un service de navettes à la demande permettant à chacun de s'y rendre.

Rappel : un journal d'information des activités de la CCVLV est distribué deux fois par an et reprend toutes ces informations.

Patrick JOUCLAS pour le SIFA : les élus ne vont pas aux réunions, chaque fois le quorum n'est pas atteint. Cela pose un problème.

Questions diverses

Rappel de la réunion publique sur les obligations légales de débroussaillage vendredi 12 décembre à 18h30 à la salle des fêtes.

Séance levée à : 20h40

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 11 mars 2026.

Le maire, Sébastien PEREZ




Le secrétaire de séance, Serge LEVERGEOIS

